



N° 146

10 décembre 2003

Bimensuel

Dans ce numéro

ACTUEL

La police cantonale prend en charge les activités de police de Cossonay.

Les archives de 382 communes vaudaises se dévoilent sur le net.

Place au Service du Logement, de l'économie et du tourisme (SELT) et au Service de la mobilité (SM).

MODERNISATION

Réorganisation du Service de la protection de la jeunesse (SPJ).

Le Service des routes, l'Ecole d'ingénieurs du canton de Vaud et la Haute école vaudoise certifiés ISO.

EMPLOI

23 postes vacants.

UNE JOURNÉE AVEC

La vie de château de Robert Herren, intendant du château de Chillon.

CONSEIL D'ETAT

Les décisions de la quinzaine

MEMENTO

Du salon à l'usine: ou le bicentenaire du canton au travers de la vie de 20 femmes.

Bienvenue à François Marthaler



Salle du Bicentenaire, le 30 novembre à 14 heures. François Marthaler entouré de Philippe Biéler et de Jean-Claude Mermoud. Le président du Conseil d'Etat a souhaité la bienvenue au nouvel élu.

C'est officiel depuis le 30 novembre, date du 2e tour de l'élection complémentaire au Conseil d'Etat:

François Marthaler remplacera Philippe Biéler. Il entrera en fonction au plus tard le 15 janvier 2004.

Interview page 3

Budget 2004: manifs et débat parlementaire

Quelque 8000 personnes ont manifesté le 27 novembre, à l'appel des associations du personnel, contre le projet de budget du Conseil d'Etat pour 2004. Cependant, le Grand Conseil, à qui reviennent les décisions finales en matière de budget, ne semble guère disposé à remettre en question la logique du gouvernement, ancrée dans le programme de législature et la planification financière.

Pour le personnel, l'une des questions les plus sensibles demeure celle des effectifs. Peut-on renoncer à remplacer un collaborateur qui part à la retraite sans accroître la charge de travail de ceux qui restent?

pages 4 et 5

Deux nouveaux députés

Suite aux démissions de Luc Recordon, représentant des Verts pour l'arrondissement de Romanel, et de Guy Parmelin, représentant de l'UDC pour l'arrondissement de Rolle, le Grand Conseil accueille deux nouveaux députés: Catherine Roulet (Verts) et Claude Eric Dufour (UDC).



A vendre: Opel Zafira, 1re immatriculation juin 2002, 1,8, bleu, 41'000 km, garantie jusqu'en juin 2005, pneus été et hiver, climatisation, sièges chauffants, radio, CD Prix: 22'500.-, à discuter. Tél.: 079 721 09 00.

A vendre: Renault Grand Espace, Expression, 2.0 16V, 8.2001, expertisée du jour, automatique, gris métallisée, 43'000 km, 7 sièges, climatisation, ABS, CD, pneus hiver/été montés sur jante, porte-skis, très bon état, Fr. 28'000.-. Tél.: 076 376 28 99.

A vendre: Bus camping Autostar Fiat Ducato 1900 turbo-diesel. Année 1990. 69'000 kilomètres, 6 places, nombreuses options, très bon état, expertisé. Prix: 20'000.-. Tél.: 021 921 63 28 ou 078 742 40 18.

Cherche à louer: Jeune femme cherche à louer appartement 2-2 1/2 pièces à Cugy ou environs, loyer max. sfr. 900.-. Merci de contacter S. Bucher au 079-711 50 55 ou M. Robert au 079 610 60 94.

Un toit pour toutes les ligues de la santé

Afin de renforcer leur collaboration et d'améliorer leur efficacité, les Ligues de la santé (Ligue pulmonaire vaudoise, Ligue vaudoise contre le Rhumatisme, Fondation vaudoise contre l'Alcoolisme, Ligue vaudoise contre les Maladies cardiovasculaires, Fondation de la Mucoviscidose, Association vaudoise du Diabète) ont regroupé leurs programmes et leurs activités sous un même toit: **Avenue de Provence 12, 1007 Lausanne.** Les ligues, créées en 1979 à la demande du Service de la Santé publique, sont actives dans la prévention des maladies et de la promotion de la santé.
Tél.: 021 623 37 37; fvls@fvls.vd.ch.



Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Joël Christin, Annika Gil, Anouk Farine-Hitz, Olivier Dessimoz, Jacqueline Decurnex, Pierre-François Umiglia, Nicolas Gyger, Catherine Lavanchy, Michael Fiaux, Françoise Cottet.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à **La Gazette**, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone: 021/ 316 40 50

Fax: 021/ 316 40 52

E-mail: info.gazette@vd.ch

Conseillère à la Chancellerie

Sandra Nicollier, collaboratrice personnelle du conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud depuis octobre 1998, occupera la fonction de conseillère stratégique à la Chancellerie d'Etat, prioritairement dans l'appui au président du Conseil d'Etat. Elle sera notamment chargée de la planification des dossiers stratégiques, des séances de réflexion du Conseil d'Etat et du processus du programme de législature. La date de son transfert sera décidée une fois connue la personne qui lui succédera.

Commune de Cossonay et Etat signent un contrat de prestation relatif à la police

Le conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud, Chef du Département de la sécurité et de l'environnement (DSE) et Daniel Aubert, syndic de la commune de Cossonay, ont signé le 27 novembre dernier un contrat de prestations réglant la prise en charge et la gestion des activités prioritaires de police, à Cossonay, par la Gendarmerie vaudoise.

Par ce contrat qui entre en vigueur le 1^{er} décembre pour

une période intermédiaire précédant la généralisation de Police 2000, la Police cantonale vaudoise se voit confier les activités de sécurité publique qui s'inscrivent dans le cadre du processus de sécurité de proximité (SP) et de police secours (PS).

Au besoin, les prestations pourront être étendues, notamment en collaboration avec les agents des communes de La Sarraz et Penthaz. — com

Le site web du Service de l'emploi offre davantage d'interactivité

En réponse aux suggestions faites par les Usagers, le Service de l'emploi du canton de Vaud a modifié l'architecture de son site Internet www.emploi.vd.ch. En activité depuis plus de deux ans, il offre dorénavant aux employeurs et aux demandeurs d'emploi des prestations mieux profilées et une navigation plus conviviale.

Placées sur la page d'accueil, les informations sont atteignables en un maximum de trois clics de souris. C'est ainsi que les demandeurs d'emploi accèdent facilement aux offres d'emplois ou encore aux différentes mesures qui leur facilitent la réinsertion professionnelle. Les employeurs, quant à eux, ont la possibilité de remplir différents formulaires directement à l'écran ce qui leur fait gagner un temps précieux.

En outre, une nouvelle ligne graphique renforce la cohérence visuelle de l'ensemble du site et des images illustrent utilement les nombreux textes mis à disposition.

Enfin, l'adjonction de plusieurs liens à l'intérieur des pages permet de naviguer dans le site de façon plus fluide et la possibilité d'entrer directement en contact avec l'Administration cantonale le rend particulièrement interactif.

L'actualité de l'informatique cantonale via un abonnement web

La Cellule Web publie régulièrement un post-it intitulé *Quoi de neuf sur le web?* Cette lettre de nouvelles a pour but de vous informer de la parution d'une nouvelle rubrique sur le site intranet, de l'ouverture d'un nouveau site internet, de l'activité de la Cellule Web ou d'une nouveauté concernant l'outil WSS. Elle est envoyée une à deux fois par trimestre à tous ses abonnés. Pour vous abonner, envoyez un message à: info.web@vd.ch. Vous pouvez consulter les post-it déjà parus sur le site intranet de l'Etat: <http://intranet.etat-de-vaud.ch>, rubrique «Le Web», «Lettres de nouvelles».

Le comité vaudois du projet *Guichet virtuel suisse* publie également sa lettre de nouvelles qui permet de suivre l'avancement du projet et ses conséquences sur les administrations cantonale et communales. Pour mémoire, le site du Guichet virtuel suisse est accessible à l'adresse <http://www.ch.ch>. Elle est envoyée une à

deux fois par trimestre à tous ses abonnés. Pour vous y abonner, envoyez un message à: info.web@vd.ch. Vous trouverez toutes les lettres du comité vaudois ainsi que des informations sur ce projet à: <http://www.bic.vd.ch/egov>.



Page d'accueil du site du Service de l'emploi: toutes les informations y figurent et sont atteignables en 3 clics de souris.

Cinq questions à François Marthaler

Vous avez très vite adopté un langage gouvernemental après votre élection. Votre vocation pour le pouvoir exécutif est-elle ancienne?

Mon expérience et mon esprit d'entrepreneur me poussent dans cette voie. Je n'avais toutefois ni but précis ni ambition particulière quand on m'a proposé de figurer sur la liste des Verts en 1998. Je me suis ensuite vite piqué au jeu. J'ai l'habitude de mener mes engagements jusqu'au bout et me suis rapidement impliqué dans des commissions. J'en ai d'ailleurs agacé plus d'un par mon «activisme».

N'avez-vous pas tendance à imposer aux autres cette exigence que vous avez par rapport à vous-même?

Oui et non. J'ai d'abord un grand respect pour le travail des autres en général et pour celui qui est fourni par la fonction publique en particulier. Je suis convaincu que l'enthousiasme au travail est largement présent dans l'administration. J'ai pu observer dans le privé que le salaire n'est qu'une partie de la rémunération. Il existe d'autres valeurs motivantes. Le service à la population en est une grande pour l'administration. Il faut la garder très présente à l'esprit. Je n'ai cependant jamais exigé des autres le même effort que moi et j'ai pu constater dans mon entreprise que ceux qui ont le choix préfèrent souvent diminuer leur horaire et leur salaire afin d'augmenter leur qualité de vie.

Maintenant le déficit ne laisse subsister aucune marge de manoeuvre pour le Conseil d'Etat. Il s'agit de retrouver la maîtrise du budget afin de reprendre confiance. L'Etat doit pouvoir garder la tête haute.



CHRISTOPHE IMBROUX

Mais il faut aussi arrêter de se dire qu'on est nul. On peut inverser la vapeur, considérer le verre à moitié plein plutôt qu'à moitié vide, ne pas rester les yeux rivés sur la dette publique et commencer par regarder quels sont les actifs.

Que répondez-vous aux manifestants qui contestent ce projet de budget?

J'aurais incité les syndicats à entrer en négociation afin de trouver d'autres pistes, mais je pense que le Conseil d'Etat l'a abondamment fait.

Et sur la suppression de 300 postes en 3 ans?

Il ne s'agit pas de supprimer 300 postes mais d'examiner à l'occasion de chaque départ si les prestations liées au poste sont indispensables ou si l'évolution de la société permet d'y renoncer. Pour pouvoir s'adapter à cette évolution, le Conseil d'Etat s'est d'ailleurs donné une marge de manoeuvre de 50 postes. C'est une estimation pifométrique qui postule que 1/5 des postes ne doivent pas nécessairement être reconduits. Il sera intéressant de vérifier cette estimation. Quoi qu'il en soit, la démarche d'évaluation des prestations en regard de l'évolution de la société est logique et en tout cas beaucoup plus intéressante que la solution

aberrante de prolongation des délais de carence.

Vos défis en entrant au Conseil d'Etat?

Il faut absolument éviter cet électrochoc qu'a connu Berne le jour où la dette publique a dépassé le seuil psychologique des 10 milliards de francs et où le parlement a proposé de supprimer quelque 1800 postes. Or si la croissance de l'économie américaine se confirme, l'augmentation des taux directeurs qui s'ensuivra en Europe et en Suisse pourrait alourdir le poids de la dette à tel point que certains ne verraient plus que cette solution. Il faut utiliser des chemins plus raisonnables, tels que celui que préconise la planification financière. Les mesures du type Orchidée sont aujourd'hui épuisées. On doit dès lors étudier la qualité et la quantité des prestations. Analyser secteur par secteur ce qui se fait dans d'autres cantons. Chercher pour quelle raison on en est là et pour chaque activité faire la part des choses entre la qualité qu'on demande et le prix qu'on est prêt à payer.

Un autre défi consiste à traduire en termes concrets les fameux principes du développement durable. Là encore le programme de législature le prévoit. La Confédération possède une série d'indicateurs dont l'Etat de Vaud pourrait s'inspirer. Pour les PME, il existe un indice qui donne une image de la répartition des revenus au sein de l'entreprise. Il serait intéressant de développer un même outil pour la fonction publique et de faire de l'Etat une entreprise exemplaire en la matière.

Propos recueillis par Joël Christin

300 postes

Au fond, les syndicats ont raison. Toute réduction du nombre des postes de travail dans un service de l'administration ne devrait pas être un but en soi, mais le résultat d'une analyse du fonctionnement du service et de ses prestations. A propos des prestations, se demander si elles sont toujours nécessaires et prioritaires par rapport à la satisfaction de besoins nouveaux de la société. A propos du fonctionnement du service, se demander si le cloisonnement interne ne produit pas de doubles emplois; si les contrôles mis en place au fil des ans pour prévenir des boulettes n'ont pas fini par déresponsabiliser les collaborateurs; si les procédures développées pour régler les cas les plus compliqués n'ont pas rendu inutilement lourd et lent le traitement des cas ordinaires. Et, à la fin de l'analyse, constater peut-être que la prestation pourrait tout aussi bien être produite avec quelques postes en moins.

En fait, cela ne se passe jamais comme ça. D'abord, parce que toute analyse du fonctionnement d'un service, qu'on l'appelle «audit» ou d'un autre nom, est entravée dès le départ par la crainte qu'elle puisse aboutir à des suppressions d'emplois – et les syndicats ne font généralement rien pour dissiper ce genre de crainte. Ensuite, parce que la plupart des procédures et des contrôles en vigueur ont été mis en place pour de bonnes raisons, en vue d'améliorer la sécurité ou la qualité du service, que chacun s'y est habitué, et que peu de gens acceptent de changer leurs habitudes sans une bonne dose de contrainte externe.

La contrainte externe, aujourd'hui, est celle du budget. Elle se traduit par le projet du Conseil d'Etat de supprimer l'équivalent de 300 postes en trois ans, au gré des départs naturels. Et le Conseil d'Etat ajoute que cela ne devrait pas provoquer de surcharge de travail pour les collaborateurs des services amaigris. Quitte à réduire les prestations. La question n'est pas d'y croire ou de ne pas y croire, mais de trouver comment le réaliser. La voie est ouverte aux chefs de service comme à l'ensemble des collaborateurs, pour proposer des mesures propres à alléger les procédures, les tâches administratives et les contrôles. Au fond, tout service pourrait s'y mettre même s'il n'a pas de candidat à la retraite dans les trois ans qui viennent.

Laurent Rebeaud



Place du Château, jeudi 27 novembre, à 18h30. Près de 8000 personnes ont manifesté sous la pluie contre le budget 2004.

Budget 2004 entre les manifestations du personnel et le débat parlementaire

Au fil de la manif...

Les manifestations organisées par les Associations du personnel de l'Etat contre le projet de budget 2004 se sont déroulées jeudi 27 novembre, dans le calme en divers endroits du canton, sans perturber le service public. Des débrayages de courte durée, des pauses prolongées et des manifestations pacifiques dans un certain nombre d'établissements scolaires notamment ont eu lieu pendant les heures ouvrables. A la Police cantonale, une manifestation symbolique durant la pause de midi a réuni quelque 200 policiers sur le parking de la Blécherette. Au CHUV, 100 à 150 personnes ont manifesté dans le hall d'entrée pendant 30 à 45 minutes en fin de matinée.

La manifestation la plus importante de l'après-midi s'est déroulée, à Lausanne, devant le Bâtiment administratif de la Pontaise, siège du Département de la santé et de l'action sociale, réunissant 250 à 300 personnes. Le grand rassemblement convoqué par les syndicats à 17 h 30 à la Place Saint-François a réuni, selon la Police municipale, quelque 8'000 personnes. Les manifestants ont ensuite formé un cortège pour arriver vers 18 h 30 sur la place du Château. – Com.

Les syndicats combattent les mesures touchant les postes et les salaires. Mais pour le Grand Conseil, l'objectif de retour à l'équilibre budgétaire reste prioritaire.

Les syndicats de la fonction publique, FSF, SUD et SSP, veulent combattre les mesures du budget 2004 qui auront des effets directs ou indirects sur les collaborateurs de l'Etat, soit principalement la non-indexation des salaires en 2004, la suppression des primes, la stabilisation du personnel administratif, la limitation de l'engagement d'auxiliaires et la suppression d'une centaine de postes par année pendant trois ans.

Ces mesures ont été inscrites dans le projet de budget pour concrétiser la participation de l'administration cantonale à l'effort général requis pour faire face à la réduction des rentrées fiscales. Le Conseil d'Etat a estimé qu'il ne pourrait pas demander des

sacrifices aux communes, aux bénéficiaires de subventions et aux contribuables sans demander simultanément un effort équivalent à l'administration.

Mesures salariales

Les mesures touchant les salaires ont été choisies par le Conseil d'Etat seul, du fait que les syndicats ont refusé la négociation qui leur était proposée. L'offre de négociation ne portait pas sur le montant d'économies à réaliser sur la masse salariale (14 millions), mais sur la manière d'y parvenir.

La renonciation à l'indexation des salaires permet le maintien des salaires nominaux, et se traduit par une perte de pouvoir d'achat équivalent à l'inflation mesurée fin octobre, soit 0,5 %. Cette

mesure ne provoquera un recul, en termes de pouvoir d'achat, que pour les collaborateurs qui sont au sommet de leur classe salariale, puisque pour tous les autres les augmentations annuelles sont maintenues.

Rappel: les mesures salariales du budget 2004 constituent une anticipation partielle des mesures prévoyant 40 millions d'économies dès 2005. Comme la non-indexation a un effet pérenne, il restera une réduction de 26 millions à négocier en vue du budget 2005.

Limitation des postes

Plus complexe est la question des effectifs. Le projet de budget prévoit une stabilisation du personnel administratif et technique et d'autre part une opé-



ration de réduction des effectifs touchant, chaque année et pendant trois ans, une centaine sur les quelque 500 postes laissés vacants à la suite de la démission ou de la retraite du titulaire.

Ces mesures ne conduisent pas à une réelle diminution des effectifs. Du fait de la reprise de postes communaux dans le giron de l'Etat suite à l'opération Etacom, l'administration cantonale aura plus de mille postes supplémentaires l'an prochain. Sans compter les augmentations de postes liés à l'évolution démographique dans les domaines de l'enseignement et de la santé, le Conseil d'Etat a inscrit 91 postes nouveaux à son budget 2004.

Cela étant, la charge de travail de l'administration a tendance à augmenter, de manière générale, dans la mesure où de nouvelles exigences s'ajoutent continuellement aux anciennes, sans que les anciennes soient toujours allégées dans la même proportion. D'où l'opposition des syndicats à la mesure des « 300 postes en trois ans », dont ils craignent qu'elle ne reconduise à un scénario de « pénibilité » déjà connu.

Simplifier les procédés administratifs

Dans ce domaine, il n'existe aucune solution toute faite. Le Conseil d'Etat estime qu'il est possible de renoncer à repourvoir certains postes sans alourdir la tâche des collaborateurs restants, au cas par cas, en simplifiant les procédés administratifs internes. Il se réfère à l'action N° 45 du programme de législature : « A tout échelon, et notamment avec l'aide de la nouvelle unité d'organisation, revoir et prévenir les procédés administratifs lourds ou inutiles ».

Côté syndical, on n'est pas opposé par principe à la simplification des procédés

administratifs, mais on demande à voir. Bernard Krattinger, membre du comité du syndicat SUD, trouve que le Conseil d'Etat met la charrue avant les bœufs : « Si on démontre, dans une situation concrète, qu'on peut réduire le nombre des collaborateurs grâce à une meilleure organisation du travail, d'accord. Mais le Conseil d'Etat veut d'abord supprimer des postes, pour voir ensuite s'ils peuvent vraiment être supprimés sans dégradation des prestations ou des conditions de travail. »

Le Conseil d'Etat a pris l'engagement de ne procéder à aucun licenciement, et de ne renoncer au remplacement des partants que lorsque des solutions auront été trouvées pour éviter de surcharger les collaborateurs restants. Il envisage, si des solutions de ce type sont introuvables, de réduire les prestations du service concerné. Il sera sans doute fait appel aux services eux-mêmes pour qu'ils formulent des propositions à cet égard.

Peu d'espoir du côté des recettes

Quoi qu'il en soit, l'autorité politique, Conseil d'Etat et Grand Conseil confondus,

ne semble pas encline à accepter des mesures qui alourdiraient le déficit du budget 2004 du Conseil d'Etat. Il en va, en effet, de la crédibilité du programme de législature et de la planification financière qui lui est liée. Et personne ne voit comment des projets d'augmentation des recettes allant au-delà des deux classes d'impôt supplémentaires proposées par le Conseil d'Etat pourraient aboutir à court terme. Ainsi, la marge de manœuvre des autorités pour satisfaire les revendications syndicales paraît ténue, sinon nulle. Le consensus construit sur l'« équilibre des sacrifices » a, faute d'alternative crédible, de bonnes chances d'être finalement avalisé sans grand changement par le Grand Conseil.

Et s'il n'y avait pas de budget ?

Reste le cas de figure, improbable mais pas exclu, où il ne se trouverait pas une majorité qualifiée au Grand Conseil pour décider du budget 2004. En ce cas, l'Etat devrait fonctionner au début 2004 sur les bases du budget 2003, en payant ses fonctionnaires au tarif 2003.

LR

Réorganisation du SPJ

Onze équipes d'assistants sociaux seront regroupées en quatre offices régionaux. La nouvelle organisation approuvée par le Conseil d'Etat vise une meilleure efficacité.

Le 8 janvier 2003 était mis en place une structure d'appui à la direction du Service de protection de la jeunesse (SPJ) dans le but de conduire une réorganisation en profondeur de ce service, réorganisation rendue nécessaire par la multiplicité et la complexité des tâches rencontrées. Tenant compte de la réalité humaine et de l'organisation actuelle du SPJ, le projet de restructuration propose trois processus clés.

La taille critique

L'intervention directe en faveur des mineurs et de leur famille est le premier de ces trois processus. Effectuée par des équipes de travailleurs sociaux déployant leurs activités dans une certaine proximité des usagers, tout en comportant un nombre suffisant de collaborateurs pour atteindre une taille critique du point de vue organisationnel, professionnel, et sur le plan humain, le regroupement en équipe permettra de résoudre les problèmes de permanence, de remplacement, de cohérence d'action, ou encore d'intervention. Le projet propose donc de réunir les onze groupes d'assistants sociaux actuellement dispersés dans le canton en quatre « offices régionaux de protection des mineurs », implantés selon les mêmes critères géographiques que l'Ordre judiciaire vaudois, principal partenaire du SPJ. Parallèlement, les collaborations avec les CSR et CSI seront maintenues.

Accueil des mineurs

Le deuxième processus vise à la régulation des activités d'accueil de mineurs hors du milieu familial, tant par des personnes que par des organismes. Cet accueil sera ainsi contrôlé par des mesures d'autorisation, de surveillance, de planification et de subventionnement. En complément des quatre offices régionaux de protection des mineurs, un « office de surveillance des structures d'accueil pour mineurs » assumera ainsi la surveillance des institutions d'éducation spécialisée dont le SPJ a la charge, ainsi que du secteur « accueil de jour ».

Support interne

Le troisième axe du projet de restructuration se porte sur le support interne nécessaire à l'appui des cinq offices. Le chef de service disposera ainsi de quatre unités de support dans les domaines méthodologique, logistique et financier, juridique, et administration du personnel. Le secteur « prévention petite enfance » reste attaché à l'unité méthodologique dans l'attente de son développement en collaboration avec le Service de la santé publique.

Première étape de la restructuration, la mise en place de la structure de direction se poursuivra par une réorganisation des offices et des unités.
— Com.



SIEMER/ARC

Archives communales: coup de jeune sur

Une prouesse technique

Un petit mois. Tel a été le délai d'exécution impartie à l'Unité d'informatique (UID-DIRE) et à la cellule Web de l'Etat, pour l'ouverture sur internet du *Panorama des Archives communales*, des origines à 1960. Un défi lancé par le Conseiller d'Etat Pierre Chiffelle qui a donné son vert à l'ambitieux projet de Gilbert Coutaz, directeur des Archives cantonales.

Mis en ligne le 1^{er} décembre, le site a nécessité de la part de Bernard Quinodoz, chef de projet à l'UID-DIRE, qu'il développe un système informatique suffisamment performant pour pouvoir activer une gigantesque base de données composée de trois bases distinctes: l'inventaire, les documents et les communes. «Il a réalisé le moteur et je me suis occupée de la carrosserie», explique Dominique de Bardonnèche, webpublisher, qui se félicite de l'excellente collaboration entre la cellule Web et l'UID qui a permis à ce projet mammoth, simple et agréable d'utilisation, de se tailler une place sur le toile. – AG

Fruit d'un formidable effort collectif, une base de donnée sans pareille en Suisse recense les archives communales vaudoises.

Reposant sur la saisie de 485 inventaires totalisant plus de 28 000 pages de textes décrivant les richesses documentaires des 382 communes, des origines à 1960, le *Panorama des Archives communales vaudoises*¹ est tout à la fois une base de données et un livre. C'est une entreprise sans pareille en Suisse. Elle est le reflet d'un formidable effort collectif continu (100 personnes ont été mobilisées dont 26 auteurs) de plus de cinq années, qui profite du travail accompli dès 1896 par les Archives cantonales vaudoises dans les communes. De plus, toutes les communes ont accepté de participer financièrement à la réalisation, en prenant à leur charge les frais de saisie. Autour des Archives cantonales vaudoises, les archivistes professionnels des communes de Lausanne, Morges, Nyon et Vevey ont garanti le suivi et la réussite de la démarche.



harmoniser des notices descriptives rédigées par des auteurs de compétences diverses et à des moments différents, sans le souci de les faire entrer dans un environnement informatique.

La base de données est composée de trois tables:

- la table «Document» contient les descriptions des documents ou ensembles de documents conservés par les Archives communales, empruntées aux inventaires mêmes. Elle comprend 195 178 notices.
- la table «Commune» regroupe des renseignements historiographiques, bibliographiques et statistiques – démographiques et géographiques – sur toutes les communes vaudoises.
- la table «Inventaire» renseigne sur les caractéristiques rédactionnelles des inventaires d'Archives communales dont on trouve le contenu dans la table «Document»: noms des auteurs des inventaires, dates de rédaction, volume des inventaires, plans de classement, etc.

La structuration de l'information permet des interroga-

tions multicritères combinant les champs des trois tables. Une double indexation enrichit la consultation: l'une par des descripteurs choisis dont la liste déroulante figure dans le champ «Descripteurs»; l'autre par des mots-clefs extraits automatiquement du texte du champ «Intitulé». C'est dans la combinaison des deux indexations qu'on obtient les meilleurs résultats de recherche, mises au bénéfice également de la fonctionnalité «Historique de la recherche».

A disposition de plusieurs publics

La base de données profite d'abord à l'ensemble des communes, elle relie les mémoires les plus récentes



Adresse de la base de données:
www.archives-cantoniales.vd.ch/Communes

Lien permanent avec et par le site de l'Union vaudoise des communes:
www.ucv.vd.ch

Site logé sur les serveurs de l'Etat de Vaud et placé sous la responsabilité des Archives cantonales vaudoises:
www.archives-cantoniales.vd.ch

Une approche de la cyberadministration

La confection de la base de données, «Inventaire général des archives communales avant 1961», a nécessité en premier lieu de modéliser la structure d'enregistrement des informations dont les plus anciennes remontent au XVIII^e siècle. Il a fallu



L'Inventaire des Archives communales d'Ollon, par...

le Net

aux plus anciennes et rend transparente l'histoire de chaque commune. Elle place aussi les communes, d'ailleurs dans le sens de la loi récemment adoptée sur l'information, de garantir la conservation permanente de leur mémoire et de la mettre à disposition des citoyens et des chercheurs. Cette combinaison des publics s'inscrit parfaitement dans les missions partagées et solidaires des Archives cantonales et communales, d'être au service d'administration, des citoyens, des amateurs et des professionnels de l'histoire. Le dispositif de la base de données prévoit l'intervention directe des usagers et des communes. Un onglet «Vos apports» permet en effet de corriger et d'enrichir la base de données au fur et à mesure de la consultation et du renouvellement de certains inventaires. Alors consultez et réagissez au besoin!

Gilbert Coutaz,
directeur des Archives
cantonales vaudoises

1 Le livre peut être commandé au prix de vente de Fr. 60.- + frais d'expédition, en téléphonant au 021 320 38 31, ou en consultant www.s-s-v-org/bhv.html



François Isabel, 1926.

Regroupement du Service du logement et du Service de l'économie et du tourisme (SELT)

En regroupant le Service du Logement avec le Service de l'économie et du tourisme, le Conseil d'Etat souhaite se donner les moyens de conduire la refonte de la politique du logement.

Considérant l'ampleur, l'urgence et la complexité de la tâche exigée par la révision de la politique cantonale du logement et tenant compte du blocage des effectifs qu'il a prévu, le Conseil d'Etat a décidé de regrouper, dès le 1^{er} janvier 2004, le Service du logement (SLOG) et le Service de l'économie et du tourisme (SET) en un seul service, dénommé Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT). Cette fusion permettra de disposer des ressources nécessaires à cette révision.

La structure du SLOG s'est révélée mal adaptée à une refonte en profondeur de la politique du logement. Ne disposant que de treize postes, concentrant ses forces essentiellement sur des missions opérationnelles en relation avec les aides au logement, ce service n'était pas en mesure de conduire en parallèle l'élaboration d'une nouvelle politique cantonale du logement qui prenne en compte les nombreuses interactions avec les domaines de l'aménagement du territoire, des politiques sociale, régionale, des transports, des pôles de développement et de soutien au développement de l'économie.

Il s'est donc avéré souhaitable de regrouper les services afin de dégager les synergies nécessaires à l'aboutissement d'une politique performante du logement. Cette décision est prise compte tenu des expériences avérées de collaboration entre le SET et le SAT (gestion des pôles de développement) et dans la conduite de projets stratégiques impliquant de nombreux partenaires internes et externes.

Yves Martin, actuel chef du SLOG, rejoindra la direction du SELT – dirigé par Philippe Sordet – en qualité d'adjoint où il fournira son appui, en particulier dans le domaine du logement.

Un groupe de travail interdépartemental réunissant les chefs de service du SLOG, du SET, des Services de l'aménagement du territoire (SAT), de recherche et d'information statistiques (SCRIS) et immobilier et logistique (SIL), est d'ores et déjà constitué. Il a récemment été élargi aux milieux concernés: ASLOCA, Chambre vaudoise immobilière, Société vaudoise des régisseurs, Union des communes vaudoises, administration cantonale des impôts, et à une délégation de différents députés.

Renforcement de la planification multimodale des transports Place au Service de la mobilité

Le Service des transports s'appelle désormais le Service de la mobilité et voit ses missions s'étendre.

Le Service des transports du Département des Infrastructures (DINF) s'appelle désormais Service de la mobilité (SM) et voit ses missions étendues à la planification des réseaux et des infrastructures de tous les types de transports (publics, routes, mobilités douces: piétons, deux-roues). Cette décision fait suite au constat de l'absence de vision globale des tâches de planification, en raison notamment de leur dispersion dans trois services du Département des infrastructures.

En juin 2002, le Conseil d'Etat avait décidé de se donner les moyens de planifier et de gérer les transports de manière optimale et de créer à cet effet un nouveau Service de la mobilité. Dans un premier temps, le Service des transports a été doté, au 1^{er} janvier 2003, d'une division planification, chargée de mettre en place les bases de travail du nouveau service. Cet objectif étant atteint, le Service des transports devient le Service de la mobilité.

Le Service de la mobilité reprend la totalité des missions du Service des transports, ainsi que les

tâches de planification du Service des routes et du Service de l'aménagement du territoire. Ses missions consistent notamment à

- élaborer la politique cantonale de la mobilité
- participer à l'élaboration des planifications territoriales (plans directeurs régionaux, projets d'agglomération, etc.)
- planifier les infrastructures de transports (rail, route) et promouvoir la qualité des espaces publics
- commander l'offre des transports publics régionaux
- promouvoir la mobilité douce.

Avec le Service de la mobilité, l'entier des tâches de planification sont regroupées dans la même entité. L'évolution dans ce secteur montre que seules des solutions multimodales qui intègrent aussi bien les transports privés que publics ainsi que les modes de mobilité douce sont à même d'apporter des réponses aux besoins de la population. – com

L'adresse e-mail du Service de la mobilité a été modifiée du fait de sa nouvelle appellation: **info.sm@vd.ch**. Le courrier adressé à l'ancienne adresse (info.st@vd.ch) sera automatiquement redirigé vers la nouvelle adresse pendant quelques mois.

Bulletin des postes vacants

Appliquer, développer et optimiser ses compétences dans la fonction publique. Toutes les offres d'emploi. Naviguez sur www.vaud.ch.

Des informations complémentaires aux descriptions de postes ci-dessous peuvent être trouvées en consultant la Feuille des avis officiels (FAO) aux dates indiquées sous chaque annonce ou en cliquant sur le lien «Offres d'emploi» du site internet de l'Etat de Vaud.

DEC Département de l'économie

Premier/ère secrétaire B au Service de l'éducation physique et du sport 100%

Mission: assurer le secrétariat du secteur pédagogique et des adjoints pédagogiques (cl. 17-19).

Renseignements: M. Jean-François Martin, 021/316.39.33

Adresse: réf. 4539G, Service de l'éducation physique et du sport, M. Jean-François Martin, Ch. de Maillefer 35 – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 02.12.03

Employé-e d'administration pour l'Office cantonal de la viticulture 50%

Mission: collaboration générale au secrétariat de l'office (correspondance, classement, téléphone, accueil); gestion administrative du contrôle officiel de la vendange; responsabilité de l'économe; facturation pour le compte du laboratoire d'oenologie (cl. 10-12).

Renseignements: M. Pascal Wuliamoz, 021/803.08.33

Adresse: réf. 4543G, Service de l'agriculture, M. Philippe Gauthey, Caroline 11 – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 02.12.03

DFIN Département des finances

Inspecteur/trice fiscal-e pour l'Administration cantonale des impôts 100%

Mission: procéder à des contrôles fiscaux approfondis et complexes auprès des contribuables (personnes physiques ou morales). Déterminer l'(in)exactitude des éléments déclarés et déceler les éventuelles insuffisances de taxation pour aboutir, si besoin est, à un rappel d'impôt, une décision de taxation définitive ou/et un prononcé d'amende. Défendre les intérêts du fisc lors des auditions des contribuables ou/et de leur mandataire à tous les stades de la procédure administrative et pénale fiscale.

Renseignements: M. Jacques Suter, 021/316.25.09

Adresse: réf. 4520G, Département des finances, M. Bruno Franco, Rue de la Paix 6 – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 25.11.03

DFJ Département de la formation et de la jeunesse

Directeur/trice de l'établissement primaire et secondaire du Plateau du Jorat 100%

Mission: poste de directrice ou directeur d'un établissement scolaire (actuellement établissement primaire et secondaire à deux divisions du Plateau-du-Jorat; la définition de l'établissement pourrait se voir modifiée par la réorganisation territoriale actuellement à l'étude) (classes selon statut).

Renseignements: M. Daniel Christen, 021/316.32.01

Adresse: réf. 4546G, Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGE), M. Daniel Christen, Rue de la Barre 8 – 1014 Lausanne

Délai de postulation: 23.12.03

Publié dans la FAO le 09.12.03

Directeur/trice de l'établissement primaire de Baulmes, Chavornay, Orbe et environs 100%

Mission: diriger un établissement primaire (classes selon statut).

Renseignements: M. Daniel Christen, 021/316.32.01

Adresse: réf. 4545G, Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGE), M. Daniel Christen, Rue de la Barre 8 – 1014 Lausanne

Délai de postulation: 23.12.03

Publié dans la FAO le 09.12.03

Directeur/trice de l'établissement secondaire à trois divisions de Montreux-Est 100%

Mission: poste de directrice ou directeur de l'établissement secondaire à trois divisions de Montreux-Est (Hors-classe 2).

Renseignements: M. Daniel Christen, 021/316.32.01

Adresse: réf. 4547G, Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGE), M. Daniel Christen, Rue de la Barre 8 – 1014 Lausanne

Délai de postulation: 23.12.03

Publié dans la FAO le 09.12.03

Adjoint-e pédagogique de l'enseignement professionnel (branches scientifiques) pour le Service de la formation professionnelle 100%

Mission: en qualité d'adjoint-e pédagogique pour les branches scientifiques, vous êtes le ou la responsable cantonal-e pour l'enseignement professionnel de ce domaine. Vous représentez la direction de l'enseignement professionnel dans les commissions et assurez le contact avec les associations professionnelles et les écoles. Vous collaborez aux projets pédagogiques de la direction, au suivi des supports pédagogiques et assurez la coordination avec les autres ordres d'enseignement (cl. 29-31).

Renseignements: M. Alain Garnier, 021/316.63.20

Adresse: réf. 4524G, Service de la formation professionnelle, M. Christophe Honegger, Saint-Martin 24 – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 25.11.03

Adjoint-e B (Organisateur/trice en ressources humaines) pour la Direction générale de l'enseignement obligatoire 100%

Mission: élaborer et assurer les outils et la mise en oeuvre de la gestion RH au sein de l'école obligatoire ainsi que celle interne à la Direction générale de l'enseignement obligatoire. Mettre en place un système d'information RH interne. Apporter des prestations directes aux Conseils de direction, enseignants et, le cas échéant, usagers parents dans le secteur qualité (cl. 27-30).

Renseignements: M. Pierre Kolly, 021/316.32.21

Adresse: réf. 4518G, DGE, M. Christian Cornamusaz, Rue de la Barre 8 – 1014 Lausanne

Délai de postulation: 15.12.03

Publié dans la FAO le 25.11.03

Assistant-e social-e B ou A au Centre social régional de la Broye/Payerne 100%

Mission: appui social aux familles et enfants en difficulté (mauvais traitements, négligences, difficultés éducatives, évaluation sociale) ou en situation de crise; exercice de mandats judiciaires dans la protection des mineurs à la demande des autorités judiciaires, civiles et pénales; mise en oeuvre de placements de mineurs, avec l'accord des parents ou le mandat des autorités judiciaires; exercice de la fonction au sein d'une équipe de protection de la jeunesse, en collaboration avec le réseau régional dans le domaine de l'enfance. Collaboration avec les autorités (police, justices de paix, tribunaux), les services médico-sociaux, les hôpitaux, les entretiens, visites aux familles. Poste décentralisé dans une équipe SPJ au Centre social régional de la Broye, Payerne.

Renseignements: M. Philippe Muriset, 021/316.53.92

Adresse: réf. 4523G, Service de la protection de la jeunesse, Mme Anne Corminboeuf, BAP – 1014 Lausanne

Délai de postulation: 17.12.03

Publié dans la FAO le 25.11.03

Assistant-e social-e B ou A pour le Service de la protection de la jeunesse, groupe Adoption 60%

Mission: travailler dans le cadre des dispositions légales cantonales et fédérale, de directives et instructions du chef de département et du service. Effectuer des évaluations auprès de couples candidats à l'adoption, le suivi des enfants placés chez ces couples, des adoptions par le conjoint, selon le cadre légal; gestion administrative des dossiers. Participer aux colloques du groupe et du service. Utiliser des ressources de la collectivité et la communication avec les intéressés et les partenaires.

Renseignements: Mme Catherine Schmidt, 021/316.53.88

Adresse: réf. 4525G, Service de la protection de la jeunesse, Mme Anne Corminboeuf, BAP – 1014 Lausanne

Délai de postulation: 17.12.03

Publié dans la FAO le 25.11.03

Maître-ss-e d'enseignement professionnel C ou D pour le Centre d'enseignement professionnel de Vevey 44%

Mission: enseignement de différentes branches de la céramique, en particulier la technologie, à raison de 11/25 périodes hebdomadaires (44%).

Renseignements: M. Michel Berney, 021/923.14.00

Adresse: réf. 4533G, Centre d'enseignement professionnel, M. Michel Berney, Av. Nestlé 1 – 1800 Vevey

Publié dans la FAO le 02.12.03

DINF Département des infrastructures

Voyer/ère de l'Etat pour le Service des routes, arrondissement 2 à Morges 100%

Mission: diriger de manière prospective et indépendante un des sept arrondissements de la division entretien du service des routes, plus particulièrement dans les domaines de la planification, de la coordination, de la gestion administrative et financière pour assurer la viabilité du réseau routier. S'assurer que l'ensemble des activités est effectué dans le respect de l'environnement, les règles de sécurité et les principes et procédures du Système Qualité (cl. 25-27).

Renseignements: M. Pierre-Yves Gruaz, 021/316.70.42

Adresse: réf. 4544G, Service des routes, M. Daniel Bringolf, Av. de l'Université 3 – 1014 Lausanne

Délai de postulation: 23.12.03

Publié dans la FAO le 09.12.03

Chef-fe d'atelier A au Centre d'entretien des autoroutes, Bursins 100%

Mission: diriger et assurer la bonne marche de l'atelier mécanique englobant l'entretien et les réparations mécaniques, électriques et électroniques, carrosserie et peinture, serrurerie et soudure, pour garantir la maintenance des véhicules, engins et matériel affectés à l'entretien du réseau des routes et de ses annexes. Assurer la planification des moyens (hommes, engins, matériel) dans le terrain en collaboration avec l'adjoint du centre. Participer à l'entretien du réseau des routes et de ses annexes, en particulier dans le cadre du service hivernal. S'assurer que tous les travaux soient effectués dans le respect de l'environnement, des règles de sécurité et les principes et procédures du Système Qualité (cl. 17-19).

Renseignements: M. Jean-Pierre Boutellier, 021/824.14.71

Adresse: réf. 4516G, Centre d'entretien des routes nationales, M. Jean-Pierre Boutellier – 1183 Bursins

Publié dans la FAO le 25.11.03

Dessinateur/trice A (génie civil, section ouvrages d'art des routes cantonales) pour le Service des routes 100%

Mission: inspecter dans le domaine routier des ouvrages en vue de leur assainissement. Etablir des plans d'assainissement. Gérer les contrôles des ouvrages. Effectuer de manière indépendante divers travaux sur la base de données des ouvrages (cl. 15-17).

Renseignements: M. Alain Muller, 021/316.70.97

Adresse: réf. 4519G, Service des routes, M. François Forel, Av. de l'Université 3 – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 25.11.03

DSE Département de la sécurité et de l'environnement

Surveillant-e chef-fe de maison A (Chef-fe d'établissement pénitentiaire) pour les Maisons d'arrêts et de préventive, Prison du Bois-Mermet 100%

Mission: organiser et gérer un établissement de détention préventive pour tout ce qui relève de la surveillance, de la sécurité et de la gestion générale de l'établissement, y compris la conduite du personnel de surveillance. Compétence particulière de prévoir de toutes mesures rendues nécessaires par les circonstances (personnel de surveillance, détenus, services généraux). Veiller à l'application des dispositions réglementaires relatives à la garde des détenus et au régime de leur incarcération. Organisation de l'établissement, instruction des activités quotidiennes, planification des activités régulières (cl. 20-22).

Renseignements: M. David Henrioux, 021/316.03.19

Adresse: réf. 4540G, Secrétariat général du DSE, M. David Henrioux, Rue de l'Université 18 – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 02.12.03

Employé-e d'administration ou Employé-e de bureau qualifié-e (gestionnaire de dossiers) pour le Service des automobiles et de la navigation 100%

Mission: immatriculation des véhicules routiers: contrôler et enregistrer les pièces des dossiers d'immatriculation, servir la clientèle au guichet, par correspondance, téléphone, fax et e-mail. Délivrer les permis et les autorisations de circuler, mettre en oeuvre et suivre les procédures de séquestre, facturer les émoluments, archiver les pièces.

Renseignements: M. Yvan Mossier, 021/316.88.31

Adresse: réf. 4529G, Service des automobiles et de la navigation, M. Alfred Forestier, Case postale – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 02.12.03

Employé-e d'administration ou Employé-e de bureau qualifié-e (gestionnaire de dossiers) pour le Service des automobiles et de la navigation 50%

Mission: gestion de dossiers et correspondance: contrôler et enregistrer les pièces des dossiers d'immatriculation, servir la clientèle au guichet, par correspondance, téléphone, fax et e-mail. Délivrer les permis et les autorisations de circuler, mettre en oeuvre et suivre les procédures de séquestres, facturer les émoluments, archiver les pièces.

Renseignements: M. Yvan Mossier, 021/316.88.31

Adresse: réf. 4530G, Service des automobiles et de la navigation, M. Alfred Forestier, Case postale – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 02.12.03

(2 postes) Employé-e d'administration ou Employé-e de bureau qualifié-e (gestionnaire de dossiers) pour le Service des automobiles et de la navigation 50% et 100%

Mission: délivrer les permis de conduire: traiter les demandes de permis de conduire, contrôler et enregistrer les pièces, délivrer les permis et les autorisations de conduire; servir la clientèle au guichet, par téléphone, fax et e-mail; délivrer les rendez-vous d'examen, facturer les émoluments, archiver les pièces.

Renseignements: Mme Sandrine Boiteux, 021/316.88.53

Adresse: réf. 4532G(50%) et 4531G (100%), Service des automobiles et de la navigation, M. Alfred Forestier, Case postale – 1014 Lausanne

Publiés dans la FAO le 02.12.03

Cantonnier/ère des lacs et cours d'eau pour le Service de eaux, sols et assainissement – région Yverdon-les-Bains 100%

Mission: travaux d'entretien des cours d'eau corrigés selon les instructions d'un chef cantonnier ou d'un premier cantonnier en conformité avec la loi sur la police des eaux du 3 décembre 1957: maçonnerie, travaux forestiers, entretien des machines, etc. Signaler au chef cantonnier toute détérioration ou acte illégal sur le domaine public des eaux. Vous êtes responsable du matériel,

des véhicules et des machines. D'autres tâches peuvent vous être confiées dans d'autres services de l'Etat, pour des communes ou des institutions privées. Vous pouvez être engagé-e pour des travaux lacustres et appelé-e à piloter une embarcation. (cl. 8-10).

Renseignements: M. René Pradervand, 024/425.46.16

Adresse: réf. 4538G, Service des eaux, sols et assainissement, M. René Pradervand, Entremonts 24 – 1400 Yverdon-les-Bains

Publié dans la FAO le 02.12.03

OJV

Ordre judiciaire vaudois

Secrétaire juriste H/F à l'Office d'instruction pénale de l'arrondissement de La Côte, Morges 100%

Mission: rédaction des décisions ou des ordonnances de clôture d'enquête, participation aux audiences de juges, recherches juridiques, éventuellement

gestion des dossiers (courrier, tenue du procès-verbal des opérations, suivi des délais, téléphones, etc.) (cl. 22-25).

Renseignements: M. Jean-Marie Ruede, 021/803.91.00

Adresse: réf. 4521G, M. le Premier juge d'instruction de l'arrondissement de La Côte, Place Saint-Louis 4, CP – 1110 Morges

Publié dans la FAO le 25.11.03

Secrétaire (H/F) à la section personnel du Secrétariat général 100%

Mission: collaborer à la gestion administrative des dossiers du personnel salarié de l'Ordre judiciaire ainsi qu'à l'activité générale de la section (cl. 15-18).

Renseignements: Mme Isabelle Jimenez, 021/316.15.98

Adresse: réf. 4526G, Secrétariat général de l'OJV, Mme Nicole Bauduin, Palais de justice de l'Hermitage, Route du Signal 8 – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 25.11.03

MODERNISATION

La Haute école vaudoise et l'Ecole d'ingénieurs du canton de Vaud étendent leur système qualité

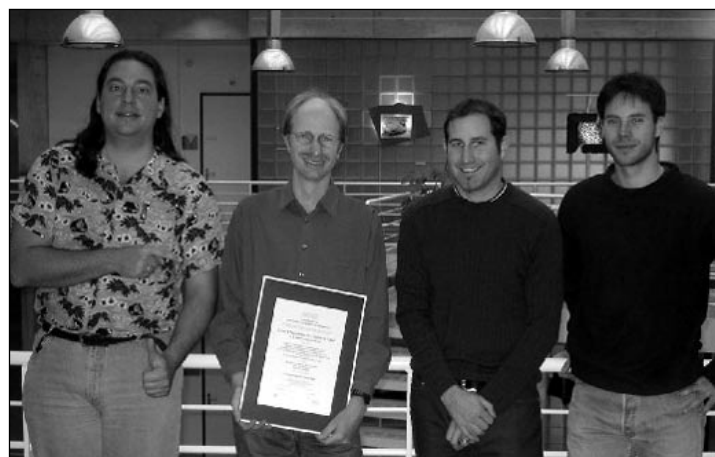
Le mouvement qualité lancé dans les années 90 au sein de la Haute école vaudoise et de l'Ecole d'ingénieurs du canton de Vaud prend du galon avec le renouvellement réussi cet été de la norme ISO 9001:2000.

«**B**ien sûr nous sommes satisfaits d'avoir obtenu la certification ISO 9001:2000 mais nous n'oublions pas qu'elle n'est pas un but en soi». Ouf! A peine le temps de souffler et de se féliciter, après des mois de travail qui ont abouti à l'obtention, le 1^{er} juillet dernier, à la certification ISO, que déjà, Damien Hoffmann et ses collègues responsables qualité, anticipent l'avenir. En effet, un certificat ISO ne s'apparente pas à des lauriers sur lesquels l'on pourrait se reposer, au contraire. Il s'agit en fait d'une première étape vers la mise en place d'un système d'amélioration continue dont le retour sur investissement pourrait se mesurer dans la capacité de l'entreprise certifiée à progresser et à s'adapter avec succès. Une course à un *management par la qualité* que la Haute école vaudoise et l'Ecole d'ingénieurs du canton de Vaud (EIVD), sise à Yverdon-les-Bains, ont entrepris dans les années 1990. Depuis, les obstacles sont régulièrement franchis – renouvellement de la certification tous les 3 ans et visite annuelle de suivi – avec comme dernière étape l'obtention du renouvellement de la certification cet été, après une visite d'une équipe d'auditeurs. Une étape qui revêt toutefois un caractère

particulier puisqu'une cinquième entité dépendant de la Haute école vaudoise s'est jointe à l'exercice. «Nous avançons petit à petit», précise Damien Hoffmann, délégué qualité de la direction de l'EIVD, «puisque les cinq instituts et centres certifiés ne constituent, avec leur quelque 35 collaborateurs, qu'une minorité de la grande maison qu'est la Haute école vaudoise».

La démarche fait des émules

Deux autres unités ont signalé à Damien Hoffmann leur intérêt pour la norme ISO pour l'année prochaine. Un intérêt motivé par le fait que de plus en plus d'entreprises et de clients souhaitent travailler en priorité avec des partenaires certifiés ISO, garantie d'une prestation de qualité. Les cinq entités certifiées sont: *la Formation Continue* de la Haute école vaudoise, déléguée à l'Ecole d'ingénieurs, qui offre des cours ponctuels de un à trois jours et des formations postgrades; *le Centre d'Etudes de Transfert Technologique* (CeTT), dont les activités, déléguées



François Veuve, Damien Hoffmann, Gaetan Mouthon et Gilbert Menth, responsables qualité à l'Ecole d'ingénieurs du canton de Vaud.

par la Haute école à l'Ecole d'ingénieurs, comprennent la comptabilité, les ressources humaines, l'appui à la gestion de projet et les relations publiques; *l'Institut de Microélectronique et Système* (MiS), spécialisé dans la communication numérique; *l'Institut Logistique Qualité Formation* (LQF) qui outre des conseils dispensés aux entreprises et services en matière de gestion qualité planche sur des projets dans les domaines de la qualité, des transports ou de l'environnement (l'Institut travaille à l'élaboration d'un logiciel de simulation des flux de déchets) et le *Laboratoire emballage et conditionnement* (LEC) qui propose des prestations d'analyse d'emballage. Cinq entités fort différentes dont il a fallu s'assurer l'engagement des directions (la norme ISO exige des directions qu'elles se mouillent), coordonner les efforts et veiller à la mobilisation des collaborateurs afin que prenne la mayonnaise. — AG

Employé-e d'administration au Greffe du Tribunal cantonal (durée déterminée au 31.05.04, éventuellement renouvelable pour durée indéterminée) 100%

Mission: au sein d'une petite équipe, constitution de dossiers, réception et transmission d'actes de procédure; tenue de PV d'audiences sous dictée, dac-

tylographie de décisions et de correspondance diverse (cl. 10-12).

Renseignements: Mme Marie-Pierre Chautard, 021/316.15.18

Adresse: réf. 4522G, Greffe du Tribunal cantonal, Mme Marie-Pierre Chautard, Palais de justice de l'Hermitage, Rte du Signal 8 – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO

Pour plus de précisions sur les conditions d'accès à la fonction indiquée, se référer au catalogue «Fonctions publiques cantonales, classification et définitions». Sauf indication contraire, le lieu de travail est situé à Lausanne.

Service du personnel de l'Etat de Vaud – Rue Caroline 4 – 1014 Lausanne – Tél. 021/316 29 20 – Fax 021/316 29 23 – www.vaud.ch

BRM Bilan, recrutement, réinsertion, mobilité

Heures d'ouverture:

8h - 12h et 13h30 - 17h

(vendredi jusqu'à 16h30)

Le Service des routes renouvelle son assurance qualité et généralise l'utilisation d'une base de données pour son suivi

Sous contrat de prestation depuis une année – ou même deux si l'on considère l'expérience «à blanc» menée en 2002 – le Service des routes (SR) prête une attention particulière à la modernisation de ses processus d'activité. C'est dans ce cadre qu'il vient d'effectuer la mise à jour de sa certification à la norme ISO 9001, version 2000. Cette norme, dont l'obtention est basée sur des audits réguliers par la Société générale de surveillance, est synonyme d'assurance qualité pour les partenaires tant externes qu'internes. «Elle est obligatoire vis-à-vis de la Confédération, donc pour tout ce qui concerne les routes nationales, mais nous avons certifié l'ensemble du service», explique Bernard Daucher, chef du SR.

La maîtrise de la qualité passe par celle de nombreuses procédures que chaque collaborateur doit connaître, au moins pour les tâches qui le concernent. Jusqu'à récemment, ces procédures, étaient compilées dans un gros classeur dont il fallait régulièrement renouveler les pages au gré des modifications et avec le risque d'une mise à jour non simultanée partout. Désormais, une base de données informatique accessible sous Lotus permet un suivi sans faille et chacun peut consulter n'importe quelle procédure en étant certain qu'il s'agit de la version la plus récente. «L'Etat de Vaud possède encore des licences pour cet outil», signale René Rutz, responsable de l'assurance qualité au SR, qui renseignera volontiers quiconque est intéressé par l'expérience du SR dans l'utilisation de ce logiciel. – JC

Pour toute information complémentaire: rene.rutz@sr.vd.ch

Le Service des routes a été recertifié avec succès à la norme ISO 9001. Celle-ci implique une excellente gestion des procédures. L'utilisation de logiciel Achiever+ y contribue.

L'avis des utilisateurs de la base de données

Une balade au hasard dans les couloirs du Service des routes, en interrogeant les usagers quotidiens d'Achiever+, semble montrer que cette base de données a été bien adoptée.



Alain Thomas (comptabilité)

«Je suis arrivé à l'Etat il y a 18 mois, Achiever+ m'a permis d'entrer directement au cœur de mon travail en comprenant le fonctionnement général, ainsi que le type de procédure à suivre, au Service des routes. Lorsque je me trouvais, par exemple, devant les abréviations propres au langage administratif, il me suffisait d'utiliser Achiever+ pour trouver à quoi elles correspondaient. Ce logiciel permet également de maîtriser notre savoir en évitant les documents hybrides et les pertes d'informations lorsqu'un collaborateur part à la retraite avec ses connaissances non répertoriées, par exemple! Mais je dirais qu'Achiever+, ainsi que tout autre système qualité, est plus un état d'esprit qu'un outil de travail puisqu'une volonté de rechercher l'information doit être présente chez chaque utilisateur.»

Claude Rosat (routes cantonales)



«Je dirais qu'Achiever+ a permis de faire le ménage et de centraliser les informations du Service des routes. Ce logiciel permet une meilleure coordination interne puisqu'il empêche que chaque collaborateur ait ses petites habitudes de travail rien qu'à lui! Avec une telle base de données, on arrive également à mieux gérer le suivi d'une affaire puisque l'on sait exactement quels processus suivre pour l'élaboration de tel ou tel projet. On y trouve, par exemple, la marche à suivre de A à Z pour la construction d'une route. Achiever+ est donc un outil utile et pratique permettant une unification des manières de travailler des collaborateurs au sein d'un même service.» – AV



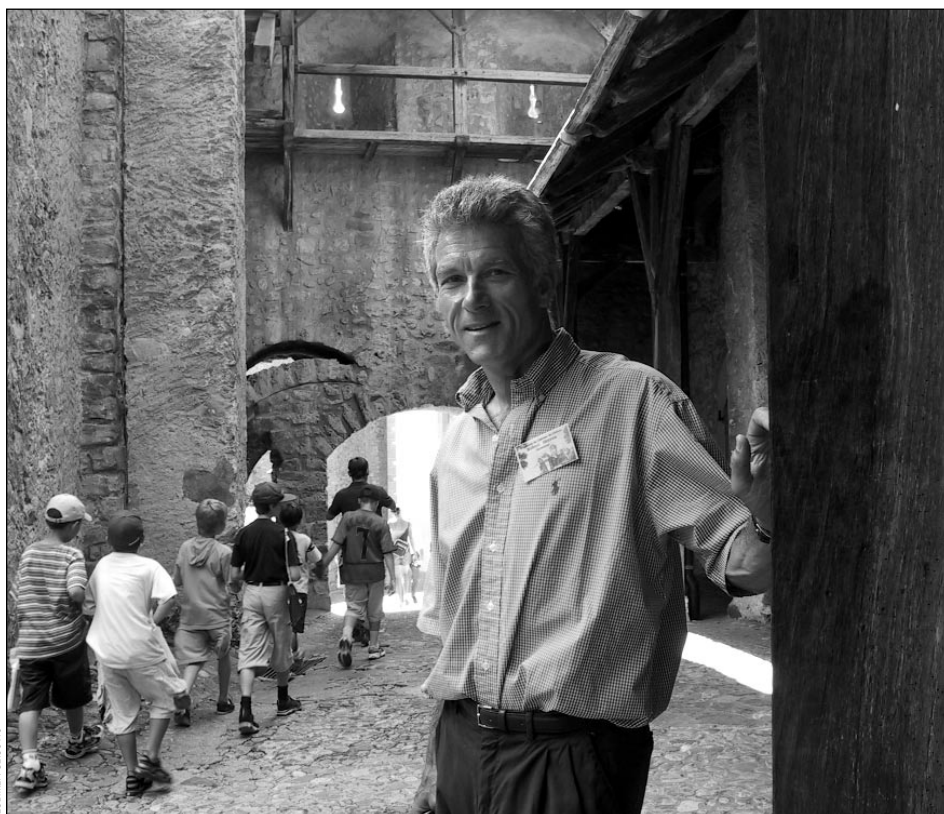
La vie de château

Des siècles d'histoire sont inscrits dans ses murs. La roche sur laquelle il a été construit était déjà foulée à l'âge du bronze. Situé dans un lieu exceptionnel, le château de Chillon est un témoin de l'histoire vaudoise. Evêques de Sion, comtes de Savoie, Bernois s'y sont succédé. C'est seulement en 1803 qu'il devient la propriété du Canton. Habité de tout temps, il l'est encore aujourd'hui par Robert Herren qui y vit avec sa famille depuis plus de vingt ans.

«**D**es fantômes, il y en a certainement. Il s'est passé tellement de choses ici. Heureusement, ma famille et moi ne sommes pas sensibles à ce genre de manifestations. En revanche, nous avons régulièrement d'autres hôtes bien vivants comme des fouines», Robert Herren, directeur de la fondation du château, n'est pas surpris par la question. Ce lieu remarquable qu'il habite fascine depuis des siècles. Il a inspiré de nombreux poètes, écrivains et autres artistes. «Pendant longtemps, on plaisantait en disant que Lord Byron* était notre meilleur chef marketing».

Entre indécatesse et vénération

Certains visiteurs, moins célèbres, lui vouent aussi une passion si forte qu'il a été victime de larcins commis au fil du temps. «Nous avons eu un visiteur américain qui s'est présenté à la caisse avec une lettre et une belle clé ouvragée. La missive expliquait qu'à la fin de la guerre et jeune soldat américain, il avait dérobé cet objet, s'en excusait et nous priait de remettre la clé à sa vraie place. Nous avons également reçu, par la poste, une pointe d'épée accompagnée d'une phrase, non signée, qui déclarait cette pièce volée depuis 25 ans. Nous avons écrit à l'adresse indiquée sur l'enveloppe pour remercier l'expéditeur de l'avoir restituée. En vain, il s'agissait d'une fausse adresse...»



Même si le château de Chillon demeure l'un des sites les plus visités de Suisse, Robert Herren, directeur de la Fondation du château, s'inquiète de la baisse du taux de fréquentation qui fin novembre 2003 atteint moins 11,75%.

Il y a encore eu cette visiteuse japonaise qui a abreuvé de lettres le château. Elle s'adressait à Pestalozzi lui-même. Ou encore, cette autre *fan* qui, à certaines saisons, se présente quotidiennement à la porte. Elle a donné au château le petit nom affectueux de «gougounet».

Le château: une entreprise

Tour à tour forteresse, maison princière, prison, ce lieu historique est aujourd'hui un site touristique visité annuellement par quelque 300'000 personnes. Les multiples facettes de Chillon nécessitent pour sa gestion de nombreux talents. «Mon premier métier est dessinateur en constructions métalliques. Par la suite, j'ai fait de la planification d'entreprise et j'ai également travaillé dans le tourisme. A cela, il faut ajouter une véritable passion pour l'histoire». Mais cela ne suffit pas. Robert Herren s'est formé sur le tas dans de nombreuses autres branches. Car si ce château appelle aux rêves, il est avant tout une véritable entreprise.

Guides, gardiens, personnel administratif, etc, soit une trentaine de personnes travaillent en permanence ou temporairement sur les lieux. A cela s'ajoutent des ouvriers, puisque «depuis plus d'un siècle, il y a toujours un chantier en route» ainsi que des archéologues et des historiens, car «on ne doit rien toucher sans répertoire». C'est aussi l'occasion de compléter des recherches, d'accéder à des zones qui n'étaient pas forcément accessibles auparavant.

Actuellement, une quarantaine de repas est organisée chaque année: «Il est possible de louer des salles de banquets». Une grande cuisine bénéficiant de tout le confort moderne a été installée récemment. Mais attention «pas question d'en faire un château-bouffe».

Chillon, comme le reste du tourisme en Suisse, est touché de plein fouet par l'érosion du nombre de visiteurs. Un déclin amorcé en l'an 2000 avec la crise économique mondiale, suivie des attentats du 11 septembre, des guerres au Moyen-Orient et du SRAS. «On ne maîtrise aucun de ces éléments. La météo exceptionnelle de cette année a également provoqué une diminution des entrées. La saison n'est pas finie, mais pour 2003 la baisse de fréquentation est de 11,75% à fin novembre. C'est une chute brutale», s'inquiète Robert Herren. Il faut savoir que le produit des entrées représente les 2/3 du budget.

Erosion des visiteurs

L'érosion du tourisme étranger - les trois quarts des clients - demande de relever de nouveaux défis. Il est nécessaire d'augmenter le nombre de visiteurs indigènes. «Avant, il suffisait d'attendre les gens et de bien les accueillir. Notre effort principal consistait à prospecter auprès des compagnies de cars. Il y a encore peu de temps, notre budget, destiné à l'achat d'espaces publicitaires, était pratiquement inexistant. Et, c'est récemment seulement que nous

avons créé des affiches.»

«Les visites guidées, suivies par un tiers de notre clientèle, sont très similaires à celles qui se faisaient il y a près d'un siècle. Elles durent environ une heure, ce qui est très court pour un tel monument. Nous devons trouver le moyen de nous renouveler. Un de nos objectifs est de faire évoluer ce lieu touristique en un site muséal. Nous désirons travailler plus sur la base de thèmes. Il faut savoir que le château possède des collections très riches, comme par exemple des meubles. En dehors des expositions, nous organisons, actuellement, une dizaine de soirées culturelles par année».

Le travail du directeur ne s'arrête pas au pont de son château. Robert Herren est aussi président de l'Association de Châteaux vaudois à visiter. Il est encore membre du conseil de fondation du Passeport musées suisses. Chillon fait aussi partie de l'Association des musées de la Riviera vaudoise.

Ainsi, depuis quatre ans, le château participe à la *Nuit des musées*. En 2001, il a ouvert ses portes pour la première fois au *Week-end en famille aux musées*. Et a renouvelé l'expérience puisque la 3e édition de cette année a permis aux familles de peindre des motifs de décors médiévaux sur supports à emporter. Parallèlement, Robert



Pas évident de déconnecter lorsque l'on travaille et habite dans le château de Chillon.

Herren, natif d'Aigle et riche de quelques connaissances dans le domaine, assure le suivi de l'exploitation du domaine viticole du château*. «J'aime mon métier. Grâce à sa diversité, je me suis réalisé dans mon travail. Si ce n'était pas le cas, je ne m'investirais pas autant. J'aime faire les choses à fond. Si je me bats depuis le début, aujourd'hui c'est

pour montrer que je suis bien à ma place»

Vie de château, oui mais....

Logé à l'intérieur de l'enceinte, dans une entreprise ouverte 7 jours sur 7, auxquels s'ajoutent encore des soirées, cette vie de château n'est pas forcément celle dont on rêve. «Notre appartement est grand, charmant, distribué sur trois niveaux et mal pratique. En revanche, c'est un lieu extraordinaire. Et, si mes employés peuvent savoir ce que je mange en voyant passer mes cabas, l'avantage est que je suis instantanément à mon travail. L'inconvénient, c'est qu'il est difficile de déconnecter». Robert Herren compare le château à Janus, «pris entre lac et montagnes, il est ouvert et fermé». Et si, à l'instar de Bonivard* le nouveau maître des lieux était en fait le dernier prisonnier de la forteresse?

Ludmila Glisovic

* Lord Byron a visité le château en 1816 et écrit «Le Prisonnier de Chillon», en mémoire du patriote François de Bonivard.

* Vins du Clos de Chillon, chasselas blanc, exclusivité du château, produit à Veytaux. En vente au château aux heures d'ouverture, aussi pour les non-visiteurs, au bénéfice de l'œuvre de conservation du château. Prix spécial pour les collaborateurs de l'Etat de Vaud.

Administration du château: une nouvelle structure

La structure de fonctionnement de l'Association pour la restauration du Château, créée en 1887 avait peu évolué jusqu'à l'an dernier. Au 1^{er} mai 2002, la conservation et la gestion du château ont été confiées à la fondation du Château de Chillon, à but non lucratif. L'Association pour le Château de Chillon, avec ses 1'200 membres, conserve un rôle de soutien à la Fondation et d'animation du château.

«Auparavant, j'étais le seul vrai fonctionnaire. Mon salaire était à la charge de l'Etat de Vaud», explique Robert Herren, directeur de la fondation. «En ce qui concerne les autres employés, leurs situations n'étaient pas toujours très claires». Il était parfois difficile de savoir qui était réellement leur patron, l'association ou l'Etat? La gestion du personnel est donc aujourd'hui rationalisée.

Certaines tâches administratives dévolues auparavant au canton ou effectuées au sein des services de l'Etat, sont maintenant centralisées au château. L'ancienne structure dans laquelle les rôles étaient enchevêtrés n'était plus vraiment adaptée à une entreprise moderne.

Tout le personnel est ainsi aujourd'hui réuni à Chillon. En outre, il a dû être

renforcé. Robert Herren bénéficie de la présence d'une adjointe. Cette nouvelle organisation permet de réagir plus rapidement aux événements. La gestion en est facilitée, on a en tout temps une vision plus claire de la situation.

Le produit des entrées et l'organisation

des manifestations représentent une part très importante du financement. La vente des publications, les revenus du vignoble et les locations sont également des produits intéressants. La fondation bénéficie également de subventions de l'Etat et de la Confédération, de dons et de legs.



Propriété du canton de Vaud depuis 1803, le château de Chillon a été géré depuis 1887 par l'Association pour la restauration du château. Le relais a été repris en mai 2002 par la Fondation du château de Chillon afin de clarifier sa gestion.



Les décisions de la quinzaine

Organisation de la communication de l'Etat

Suivant les recommandations de l'audit de PriceWaterhouseCoopers du 1^{er} février 2002, le Conseil d'Etat vient d'adopter un concept d'organisation de la communication institutionnelle. Il permettra au gouvernement de disposer d'outils permettant une vision transversale et cohérente des gros dossiers à venir et des étapes de leur communication. Le concept prévoit le développement de la communication interne, la communication financière, la communication relative à la Constitution et la communication relative au Programme de législature. Ce concept d'organisation sera complété ultérieurement par un concept de communication axé sur l'identité et les valeurs de l'Etat de Vaud.

DINF

Département des infrastructures

Consultation publique pour une révision de la loi sur les routes

Le Conseil d'Etat a autorisé le Département des infrastructures à mettre en consultation publique un avant-projet de révision de la loi sur les routes visant à clarifier les questions de propriété de la route entre l'Etat et les communes, et surtout à simplifier les procédures entre ces deux instances. Cette loi déterminerait clairement ce qu'est une route cantonale et donnerait davantage de compétence aux communes. Cette révision serait coordonnée avec les nouvelles dispositions de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), ainsi qu'avec le processus EtaCom.

DFIN

Département des finances

Les Amis de la Cité pourront continuer d'utiliser l'ancienne buvette du Parlement

Afin de répondre à son besoin en salles de conférence, l'Etat a marqué sa volonté de reprendre l'ancienne buvette du Grand Conseil, mise à disposition de l'Association «Les Amis de la Cité». Cette démarche a suscité une interpellation du défunt député Michel Glardon, demandant notamment si le Conseil d'Etat avait décidé d'abandonner sa politique de revitalisation de la Cité. Une concertation a abouti alors à la signature d'une convention entre l'Etat de Vaud et Les Amis de la Cité, et une utilisation mixte des locaux entre l'administration cantonale et l'association a été mise en œuvre, à la satisfaction des deux parties.

DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

Plage du Gros Brasset: restriction d'accès

Le Conseil d'Etat a répondu à l'interpellation du député Jérôme Christen demandant des explications suite à la décision prise par le Département des institutions et des relations extérieures de retirer l'effet suspensif accordé dans le cadre de l'instruction des recours contre le plan d'affectation cantonal du site marécageux de Noville. Cette décision, pouvant faire l'objet d'un recours des parties à la procédure - droit qui n'a pas été utilisé - constituait une mesure de sauvegarde et de protection du site, prise dans le cadre particulier de la canicule de l'été 2003. Il est en outre précisé que cette décision peut faire l'objet d'une demande de réexamen.

Droit de vote des étrangers sur le plan communal

Le Conseil d'Etat a adopté le projet d'arrêté fixant l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2004 de l'article 5 de la loi du 2 juillet 2003 relatif au droit de vote des étrangers sur le plan communal. Cette loi modifie celle du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP).

Départ à la retraite des préfets d'Aubonne et de la Vallée de Joux

M Jean-Jacques Roch, Préfet du district d'Aubonne et M. Paul Rochat, Préfet du district de la Vallée de Joux ont atteint l'âge limite pour exercer leurs charges. Ils ont fait valoir leur droit à la retraite et quitteront leur fonction respectivement le 31 mars 2004 et le 30 avril 2004. Le Conseil d'Etat prend acte de ces démissions et remercie les intéressés pour leur engagement. Afin d'assurer la continuité dans les districts, le Gouvernement mettra prochainement au concours deux postes de préfet-adjoint.

Aide à la formation culturelle

Sur proposition de la Commission cantonale de la formation culturelle, le Conseil d'Etat a décidé, comme il le fait depuis plus de 20 ans, de prélever sur le Fonds cantonal de la formation culturelle 41'500 francs en faveur de 7 projets de formation culturelle proposés durant le 2^{ème} semestre 2003 par diverses associations.

Amélioration de la situation financière de Chavannes-près-Renens

Le Conseil d'Etat constate avec satisfaction que la commune de Chavannes-près-Renens a été en mesure de faire face à ses obligations financières pour l'année 2003. Ainsi, le prêt accordé par le Canton de Vaud a été remboursé dans les délais impartis. De plus, les autres emprunts de la commune ont été remboursés, soit totalement, soit partiellement, ou reconduits pour le reste. Le Département des institutions et des relations extérieures poursuivra sa collaboration avec Chavannes-près-Renens pendant l'année 2004.

Création d'un Bureau fédéral de médiation

Le Conseil d'Etat a répondu à la consultation relative au projet de loi fédérale sur le Bureau fédéral de médiation (LbuM). Ce projet prévoit de confier à un médiateur fédéral la tâche de pratiquer la médiation dans les conflits opposant les personnes physiques et morales aux autorités fédérales et d'émettre des avis et des recommandations à l'intention des parties. Le Conseil d'Etat se déclare favorable à la création d'une telle structure, qui complètera celles qui existent déjà aux niveaux cantonal ou communal.

Répertoire de la législation vaudoise

En vertu de l'article 2, alinéa 2 de la législation vaudoise, le Répertoire de la législation vaudoise est publié chaque année, après sa mise à jour. En vue de cette publication, le Conseil d'Etat a adopté l'arrêté d'épuration de la législation vaudoise, supprimant dans cette dernière tous les textes législatifs qui ne seront plus en vigueur au 31 décembre 2003.

DFJ

Département de la formation et de la jeunesse

Modification du nom d'un service du DFJ: le SESSFO devient SESSTI

Dans sa séance du 26 novembre 2003, le Conseil d'Etat a modifié la mission et l'intitulé d'un service du DFJ: le Service de l'enseignement secondaire supérieur et de la formation (SESSFO) devient le Service de l'enseignement secondaire supérieur, de la transition et de l'insertion (SESSTI). En effet, en été 2003, le Conseil d'Etat avait décidé de transférer au 1.01.2004 la Haute école pédagogique (HEP) du SESSFO au Service des affaires universitaires (SAU) et de créer un nouvel office regroupant les structures s'occupant de perfectionnement scolaire, de transition et d'insertion à l'intention des jeunes en difficulté issus de la scolarité obligatoire. Ce nouvel office (OPTI) sera rattaché au SESSTI.

Règlement sur la Haute Ecole Vaudoise

Un nouveau Concordat intercantonal sur les Hautes Ecoles Spécialisées (HES) est planifié pour 2008. Dans l'intervalle, pour préserver toute flexibilité et compte tenu de la difficulté d'élaborer une loi transitoire de courte durée, le Conseil d'Etat a décidé d'adopter un règlement sur la Haute Ecole Vaudoise en application des dispositions de l'actuelle loi sur la formation professionnelle du 19 septembre 1990.

Tâches transférées des communes à l'Etat dans le cadre scolaire

La reprise par l'Etat de certaines tâches relevant du cadre scolaire, conformément au processus EtaCom, implique le transfert de certains collaborateurs, actuellement communaux au Canton. Première étape de cette transition, le Conseil d'Etat a adopté l'organisation dans laquelle prendront place ces nouveaux collaborateurs, ainsi que son financement. Les éventuelles dif-

férences entre les conditions de travail actuelles des futurs collaborateurs et celles de l'Etat seront négociées avec les partenaires, négociations pour lesquelles la position de départ du Conseil d'Etat sera élaborée sur la base des informations transmises par les employeurs actuels.

Abrogation du règlement sur la formation des maîtres de travaux manuels

Dans sa séance du 26 novembre 2003, le Conseil d'Etat a abrogé l'ancien règlement relatif à la formation des maîtres de travaux manuels. En effet, l'accès à l'enseignement de cette discipline sera obtenu suite à une formation complémentaire en Haute école pédagogique permettant à un maître généraliste ou secondaire semi-généraliste d'ajouter cette option de compétence à son diplôme d'enseignant. Des dispositions transitoires règlent la situation des personnes ayant commencé leur formation sous l'ancienne réglementation avant le 1er septembre 2002.

DEC

Département de l'économie

Modernisation des analyses œnologiques

Le Conseil d'Etat a adopté un nouveau règlement sur les analyses œnologiques, permettant ainsi de renforcer l'attractivité du service à la clientèle sur la base d'une offre de prestations élargie et modernisée. Cette offre s'étend aussi aux raisins et aux moûts et est complétée par l'acquisition d'un appareil d'analyse électronique à haut rendement qui permettra de dégager certaines synergies avec le Laboratoire cantonal. Le paiement à forfait des analyses est abandonné au profit de tarifs unifiés assortis de rabais de quantité.

Libre circulation des personnes

En prévision de l'entrée en vigueur de la deuxième phase de l'Accord sur la libre circulation des personnes au sein de l'Union européenne (UE-AELE), le Conseil d'Etat a adopté le Règlement d'application des mesures d'accompagnement. Celui-ci fixe les compétences de la Commission tripartite déjà nommée il y a un an (Etat ainsi que représentants des associations patronales et des syndicats), chargée de contrôler que les conditions sociales et salariales en vigueur ou en usage soient respectées.

DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

Coûts d'investissement des EMS: abrogation de l'arrêté du 17 décembre 01

Le Conseil d'Etat a abrogé l'arrêté de janvier 2003 fixant pour cette année les contributions journalières des résidents à la couverture des coûts d'investissement des établissements médicosociaux d'intérêt public et des divisions pour malades chroniques des hôpitaux et des

centres de traitement et de réadaptation reconnus d'intérêt public. Cette décision fait suite à l'arrêt du Tribunal fédéral du 24 juin 2003 prononçant l'annulation de l'arrêté de décembre 2001 qui fixait ces mêmes contributions pour l'année 2002. D'ici début 2004, un décompte de restitution sera envoyé à chaque résident, autonome ou partiellement autonome financièrement.

Tarif cantonal pour les prestations des physiothérapeutes

Le Conseil d'Etat a adopté un tarif cantonal fixant la valeur du point à Fr 0.91 pour les prestations effectuées par tous les physiothérapeutes indépendants du canton ainsi que par les physiothérapeutes rattachés aux établissements de Lavey-les-Bains et Yverdon-les-Bains. Les négociations engagées en 2002 avec les assureurs-maladie pour modifier cette valeur du point n'ayant pas abouti, il appartient au Conseil d'Etat de fixer le tarif applicable jusqu'à ce qu'un nouvel accord entre les parties voie le jour. Le Conseil d'Etat a fixé une valeur du point inchangée par rapport à celle qui prévaut aujourd'hui.

DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

Agglomération lausannoise: qualité de l'air

Dans un postulat adressé au Conseil d'Etat, le député Jean-Yves Pidoux s'interroge sur les mesures que l'Etat entend prendre pour respecter les normes Opair dans l'agglomération lausannoise. La réponse du Conseil d'Etat présente l'ensemble des mesures décidées, celles qui sont jugées indispensables et celles qui sont simplement recommandées ou en suspens. Le Conseil d'Etat rappelle également qu'il a chargé les services concernés de l'administration et les communes partenaires de procéder à l'établissement d'un nouveau catalogue de mesures qui sera disponible d'ici la fin de l'année. Le Conseil d'Etat constate que les préoccupations du député rejoignent entièrement les siennes.

Mise en consultation du projet de loi sur la gestion des déchets

Le département de la sécurité et de l'environnement met en consultation le nouveau projet de loi sur la gestion des déchets. Les principaux objectifs de ce texte sont la mise en place de nouveaux outils de suivi des installations de traitement des déchets (autorisations d'exploiter, surveillance, devoir d'annoncer et garanties financières), de mettre un terme aux subventions accordées aux installations, d'inscrire la gestion des déchets dans la politique de développement durable du canton (prévention, information et coordination intercantonale) et de répondre au postulat Tillmanns (septembre 1998) qui demandait que les entreprises financent la totalité des frais d'élimination de leurs déchets et non seulement celui de leur transport. La consultation est ouverte jusqu'au 31 janvier 2004 et le projet peut être demandé au service des eaux, sols et assainissement et consulté sur le site www.vd.ch.

G8: une indemnité exceptionnelle pour travaux spéciaux sera versée aux policiers

A titre d'indemnité exceptionnelle pour travaux spéciaux, le Conseil d'Etat a décidé du versement de 1'785'000.- aux collaborateurs de la Police cantonale pour l'ensemble des engagements supplémentaires effectués dans le cadre du Sommet d'Evian (article 54 Rlpers). Cette somme ne nécessitera pas de crédit supplémentaire, étant comprise dans les budgets initiaux. Elle sera répartie entre les collaborateurs proportionnellement aux nombres d'heures supplémentaires qu'ils ont effectuées. Le Conseil d'Etat a pris cette décision en tenant compte de l'impossibilité de reprendre les heures supplémentaires en congé. Néanmoins, cette indemnité ne correspond qu'aux 70% des heures supplémentaires effectuées, les 30% restants étant compensés sous forme de congés.

Oui à l'emploi de carburants propres

Par un postulat, le député Epars demandait au Conseil d'Etat d'encourager le recours à du carburant propre pour les moteurs à deux temps utilisés dans l'administration et de stimuler les communes à faire de même. Trois services de l'Etat utilisent déjà ce carburant dans plus de la moitié de leurs machines, une proportion en constante augmentation. Le Conseil d'Etat s'engage à poursuivre sur cette voie, en dépit du coût élevé des carburants et additifs propres. Il accepte également l'initiative du député Delacour qui demande le dépôt d'une initiative cantonale auprès du Parlement fédéral afin d'exonérer de la charge fiscale les carburants écologiques.

Assainissement du bruit lié aux routes: nouveaux délais demandés par Berne

Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication consulte les cantons sur le projet de modification des articles 17 ss. et 36 ss. de l'ordonnance sur la protection contre le bruit, qui prévoit notamment de prolonger les délais d'assainissement jusqu'en 2015 pour les routes nationales et jusqu'en 2018 pour les autres routes. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat souligne que ces échéances devront être tenues et que la subvention de la Confédération doit être au moins maintenue au taux actuel. Afin d'accélérer l'assainissement de l'ensemble du réseau routier, il demande à la Confédération d'augmenter sa participation financière par le biais d'un meilleur taux de subvention.

Diminution de la subvention pour les installations de traitement des eaux usées

Le crédit cadre de 32,5 millions de francs attribué par le Grand Conseil en août dernier ne permet pas d'honorer les dernières subventions cantonales aux installations d'évacuation et de traitement des eaux usées et claires des zones urbanisées ainsi que pour les plans généraux d'évacuation des eaux des biens-fonds (PGEE). Afin d'équilibrer les montants disponibles avec les demandes reçues, le Conseil d'Etat a décidé de modifier le taux de la subvention en la diminuant de 5 points linéaires par rapport au taux pratiqué actuellement.

Le Bicentenaire au féminin

Décembre 2003
L'année du
bicentenaire
du canton de
Vaud s'achève.
L'occasion de
se plonger dans
le dernier d'une
série de publication
soutenues par la
Fondation du
Bicentenaire: «Du



Jeanne Huc-Mazelet (1765-1852),
gouvernante vaudoise à la Cour russe.

salon à l'usine» ou les
200 ans d'histoire
vaudoise au travers
de 20 destins
féminins tirés de
l'oubli. Entravées
par les préjugés et
leurs obligations
familiales, elles
ont fait entendre une
voix plus discrète.
Courageuse souvent.

Lorsque Jeanne Huc-Mazelet part pour la Russie, à l'âge de 25 ans, elle entreprend une démarche pour le moins étonnante pour une femme vaudoise de la fin du XVIII^e siècle. Issue d'un milieu aisé de Morges, elle a reçu l'éducation de rigueur des jeunes filles de son rang: sous la férule d'un précepteur, elle a appris tout ce qui lui sera nécessaire pour devenir une épouse et une mère convenable: littérature, histoire, anglais, sciences, musique ainsi que le B. a -ba. des usages du monde. Pourquoi décide-t-elle en 1790 de quitter une vie relativement confortable et prévisible pour devenir la préceptrice de l'une des filles du Tsar ? Pour Corinne Dallera et Nadia Lamamra, deux historiennes spécialisées

dans l'histoire des femmes, il s'agit-là d'une volonté d'émancipation qui participe alors d'un mouvement, encore limité certes mais réel, de jeunes femmes désireuses de s'affranchir du contrôle de la famille et de la communauté, et, de demeurer célibataire.

Jeanne Huc-Mazelet inaugure un véritable mouvement migratoire, sur les pas de Frédéric-César de La Harpe qui depuis 1784 est précepteur à la Cour de Russie, puisqu'un siècle plus tard, l'on comptera 5900 Suisses en Russie dont un nombre significatif de femmes. Une décision courageuse car, outre le fait de revendiquer le célibat, ce choix de vie est alors vertement stigmatisé par la société qui brandit les risques de déchéance morale qu'il impliquerait.

Exemplaire, le destin de Jeanne Huc-Mazelet l'est. Tout comme ceux des 19 autres femmes racontés dans *Du salon à l'usine*. Ouvrière, aristocrate, musicienne, femme de chambre ou journaliste, elles ont toutes dû faire des choix (célibat, finances précaires, rejet, ...) afin de franchir la barrière des sexes et faire progresser, plus ou moins consciemment, la cause des femmes. -AG

«Du salon à l'usine. Vingt portraits de femmes». Par Corinne Dallera et Nadia Lamamra. 328 p., illustrations, 12x16 cm. Coédition CLAFV - ADF - Ouverture; octobre 2003. Commande: Diffusion Ouverture, En Budron H20, case postale 13, 1052 Le Mont-sur-Lausanne.



Enseignante dans une école supérieure de jeunes filles, Hélène Monastier (1882-1976) est surtout une chrétienne et une pacifiste engagée dont on retrouve le portrait avec 19 autres Vaudoises dans l'ouvrage «Du salon à l'usine».

Le gospel selon les Morning Fellows et les Evening Stars

Le quintet masculin des *Morning Fellows* ainsi que le triple quatuor féminin des *Evening Stars* - deux formations gospel qui comptent nombre de collaborateurs de l'Etat de Vaud - donnent une série de concerts en cette période de l'Avent: dimanche 14 décembre, à 17h, au temple de Vers-

l'Eglise (*Evening Stars* seules), le mardi 16 décembre, à 19h, au temple du Mont-sur-Lausanne, (au profit de la *Maison Chance* qui accueille des enfants défavorisés au Vietnam) et le vendredi 19 décembre, à 21h, à la salle Chorus, Lausanne. Programme et informations: www.morningfellows.com.

Expositions

Cabinet cantonal des estampes, Vevey. Aux sources de l'impressionnisme et du japonisme. Félix Bracquemond, gravures et céramiques. Les gravures se dévoilent à Vevey, les céramiques à la Fondation Neumann, à Gingins. Jusqu'au 8 février 2004.

Espace Arlaud, Lausanne. Nos classes au galeas. A la découverte de l'histoire de notre école à travers les objets de la collection de la Fondation vaudoise du patrimoine scolaire. Jusqu'au 25 janvier 2004.

Musée cantonal des Beaux-Arts, Lausanne. Le monde selon François Dubois. Entre religion, cruauté, mort et souvenir avec comme point de départ *Le massacre de la St-Barthélemy*, toile de François Dubois. **Visite guidée:** jeudi 18 décembre, à 18h30. Jusqu'au 4 janvier 2004.

Musée de l'Elysée, Lausanne. Color is power, de Robert Walker et Photographies vaudoise au XIX^e siècle. **Visite guidée:** 18 janvier, à 15h et 16h. Jusqu'au 25 janvier.

Spectacle

Un air de famille, pièce d'Agnès Jaoui et Jean-Pierre Bacri, par la compagnie parisienne *Funambule*. Vendredi 12 décembre, à 20h30, au théâtre Grandchamp, à Gland. Location: 022 364 13 64.

Musique

Ensemble Saxophilie. Douze saxophones en concert à l'enseigne des *Rencontres musicales* du CHUV, dimanche 14 décembre, à 16h, à l'auditoire César Roux. Entrée libre.

Concert d'inauguration des nouvelles orgues de la cathédrale de Lausanne. Les chœurs *Faller* et *Pro Arte*, sous la direction de P. Mayer, accompagneront l'organiste Jean-Christophe Geiser lors du 3^e concert inaugural des nouvelles orgues. Vendredi 12 et samedi 13 décembre, à 20h.

Choeur des Gymnases Lausannois. Concert de Noël. Haendel, Vivaldi, Albinoni, Mozart. Sopranos: E. Fontannaz et P. Perez; basse: A. Jaquenoud. Ensemble instrumental. Orgue, R. Barbone. Direction, O. Piguet. Eglise St-François à Lausanne. Vendredi 12 décembre, à 20h15. Entrée libre, collecte.

Conférence

«Sur un air de musique: musiciens, instruments et spectacles à l'époque romaine», par Catherine Meystre, conservatrice des collections du Musée romain d'Avenches. Samedi 13 décembre, de 11h à 12h, au musée romain. Entrée libre, apéritif offert.